

Conseil Municipal du 02/09/2021

Présents : l'ensemble des conseillers sauf Benjamin LAPORTE et Catherine DELSALLE(excusés)

Début du Conseil 18h salle des fêtes

1 – Le compte rendu du dernier conseil municipal du 09/07/2021 est validé.

2 – ZAD Florimont et Gaumier

Yannick GRASSINEAU du Service urbanisme de la Com Com intervient sur le sujet. La compétence étant désormais communautaire, il était nécessaire de revoir l'application du droit de préemption urbain en place sur la commune.

La mise en place de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) permettrait d'avoir une visibilité du marché foncier sur le territoire de la commune plus en adéquation avec les obligations juridiques

Deux zonages sont présentés sur les Bourgs de Florimont et Gaumier.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord de principe.

Le zonage et la validation seront présentés au prochain conseil.

3 – Aménagement paysager Florimont et Gaumier

L'entreprise Héloïse LESSENE avec la commission communale aménagement a travaillé sur l'aménagement des 2 bourgs

Le devis intégrant l'intervention de la paysagiste et l'achat des plants est présenté

Il s'élève à 19 553 €

Le conseil municipal donne un avis favorable avec quelques points à revoir pour rester dans l'enveloppe

A noter que cet investissement était prévu dans le plan de financement prévisionnel de Florimont.

4 – Rambarde Mairie

Présentation de l'avant-projet, le conseil souhaite une nouvelle présentation

5 – Colombarium + jardin du souvenir

Toujours en attente de devis, toutefois cet investissement sera présenté au budget 2022

6 – Décision modificative

Dans le cadre du marché d'aménagement du bourg (Marché EUROVIA), l'avance forfaitaire devant être soldée, il est nécessaire d'ouvrir une ligne budgétaire de 17 000 €

Cette opération est blanche pour la commune

Le conseil donne un avis favorable

7 – Gîte de groupe

Il faut dès à présent lancer l'appel d'offres pour la gestion, avec une prévision rapide des entretiens avec les potentiels candidats

Une présentation de la fiche de poste sera présentée au prochain conseil

8 – Logements communaux

Une discussion s'instaure sur les travaux à réaliser

Le conseil valide le fait que la commune assume seule la maîtrise d'œuvre

Au prochain conseil le cahier des charges sera présenté

9 – Un inventaire sur les gîtes et chambres d'hôtes sur notre commune est fait, à partir du listing de l'office de tourisme

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30

